

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=51



Non remplacement des professeurs absents

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 8 décembre 2021

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

La Cour des comptes propose d'alourdir le temps de travail des professeurs : pour le SNFOLC c'est non !

À l'origine de l'alourdissement de nos obligations de service (décret du 20 août 2014), de la réforme du baccalauréat, et de la multiplication des postes attribués hors barème sur avis des chefs d'établissement, la Cour des comptes s'attaque désormais au remplacement des professeurs absents. Elle écrit en page 13 du rapport de décembre 2021 sur la gestion des remplacements :

« l'institution scolaire doit faire en sorte que l'organisation des examens et des concours et des réunions pédagogiques ne morde pas systématiquement sur le temps de cours des élèves, que les stages de formation aient lieu en dehors du temps d'enseignement et que les professeurs participant à des voyages ou des sorties scolaires soient systématiquement remplacés »

comme si les personnels étaient responsables du manque de moyens. C'est inacceptable !

Le SNFOLC revendique :

- la création de postes avec une augmentation des salaires via le point d'indice ;
- l'abrogation des contre-réformes comme le décret du 20 août 2014 qui ajoute de nouvelles tâches et missions aux heures de cours des enseignants, le décret du 11 avril 2019 qui permet d'imposer une deuxième HSA aux professeurs non-volontaires, le décret du 6 septembre 2019 qui autorise l'administration à imposer des formations pendant les vacances scolaires...
- l'abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat et un retour à un examen avec des épreuves nationales, ponctuelles et anonymes afin de rétablir l'égalité de traitement entre tous les lycéens.

Le SNFOLC propose aux personnels de réaffirmer leurs revendications dans l'action commune, de multiplier les réunions (AG, HIS).

Tu peux lire ici, [le communiqué du SNFOLC](#).